

Audience Préfet le 26 avril à 15h

Philippe NOLLER :

Présentation des membres de la délégation FSU.

Introduction :

Cette rencontre bilatérale avec la FSU s'inscrit dans une actualité dense pour notre fédération.

Mobilisations sur des dossiers nationaux :

- salaires des fonctionnaires : l'augmentation annoncée du point d'indice reste pour nous insuffisante et ne permet pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice.
- Loi El Khomri : notre fédération appel à la grève de ce jour et reste mobilisée avec les salariés ainsi que les jeunes mobilisés pour le retrait de ce projet de loi.

Mobilisation sur un dossier local :

- La laïcité doit s'appliquer de la même façon en Alsace Moselle et nous demandons avec d'autres organisations l'abrogation du statut scolaire local ainsi que le délit de blasphème.

Mise en œuvre de la loi NOTRE :

- La mise en œuvre de l'organisation de la nouvelle grande région et de ses différentes instances dans un contexte de compétences accrues des régions ainsi que l'organisation de nouvelles élections professionnelles à la région dans un calendrier très contraint le 30 juin 2016.
- **Les différentes instances régionales :** La FSU rappelle son attachement aux instances CAP, CT, CHSCT, cela permet d'échanger les informations mais aussi de gérer en transparence et équité selon des critères partagés. La FSU a trois élus au CESER particulièrement investis sur les questions de formation initiale et continue. Nous avons également 3 élus dans les anciens CREFOP, la FSU n'a pas été sollicitée pour désigner ses représentants lors de la mise en place du nouveau CREFOP. Nous siégeons pourtant au CNEFOP. Nous souhaitons que nos trois élus soient reconduits. Nous vous sollicitons à ce sujet. Qu'en est-il du CREN ? Est-ce que les anciens CAEN seront maintenus dans les circonscriptions académiques ?

Réponse préfet : un appel est en court au niveau local, en attendant la cadre juridique de l'intégration de la FSU au CREFOP, la FSU peut être intégrée en tant qu'expert et aura tous les documents.

- **SRIAS :** pouvez-vous nous rassurer sur le devenir du SRIAS, en terme de locaux, de décharges, de moyens de secrétariat, de budget ?

Réponse préfet : Nous avons bien conscience des difficultés de locaux, de la nécessaire confidentialité liée aux situations sociales traitées, les besoins en secrétariat administratif, j'ai signifié aux préfets leurs obligations en ce domaine. Les situations à Metz et Châlons devraient se régler.

- **L'interministériel :**

Les différents ministères mettent en oeuvre les nouveaux organigrammes cibles, cela implique de la mobilité fonctionnelle ou géographique, cela peut engendrer stress et tensions pour les personnels, mais aussi perte de compétences ou de responsabilités. Au-delà de la présentation en CT, comment les CHSCT sont-ils associés à cette réorganisation, des études d'impact ont-elles été diligentées, tant sur les conséquences pour les agents que sur le maintien de la qualité du service public rendu à la population ?

Christian DUVINAGE : pour le CESER

Signature Etat / Région plan formation pour 500 000 demandeurs d'emplois. Qu'en est-il pour notre région ?

Le rapport sur les orientations budgétaires 2016 présenté au CESER ne prend pas en compte ce plan de formation, les montants sont inchangés.

Réponse préfet : Le budget qui sera voté en mai intègrera ce plan, la région tiendra ses engagements.

Carte des formations

La FSU est une fédération syndicale très impliquée sur le secteur de la formation, et tient, à ce titre, à continuer à apporter son expertise sur les problèmes d'emploi et de formation.

Plus précisément, la préparation de la carte des formations, très différente dans les trois régions aux caractéristiques contrastées, demande une étude au plus proche du terrain.

La FSU qui représente largement les personnels impliqués dans la formation professionnelle initiale, dans les services d'orientation et d'insertion des jeunes souhaite continuer à prendre toute sa part dans cette préparation.

Jean-Marie SCHEER pour le SNUTEFE FSU

Les collègues dans les services à la Direccte se sentent particulièrement épuisés et démotivés suite aux différentes réformes qu'ils subissent et qui s'empilent, à moitié digéré. Il y a eu le passage en Direccte avec des effets mitigés, puis la réforme de l'inspection du travail.

La réforme territoriale se met en place dans la douleur. Un exemple particulièrement significatifs : service régional « accès et retour à l'emploi ». Le regroupement en région « Grand-Est » a mis au jour. De plus les collègues chargés de mission emploi se trouvent souvent confrontés à des tâches nettement moins intéressantes, surtout de gestion, au détriment de l'animation de dispositif. Les tâches étaient variées auparavant et se complétaient au cours de l'année. Avec la spécialisation sur une seule mesure, le travail devient concentré sur certaines périodes et réduit à peau de chagrin à d'autres. Plus du tiers des collègues ont quitté le service et d'autres cherchent à partir. La volonté du Président de l'association des régions de France, également président de la région « Grand-Est » de reprendre à l'Etat les missions emploi ne rassure personne.

Il est rappelé à Monsieur le Préfet de région que les circulaires et instructions de l'administration centrale DGEFP le rendent pleinement décisionnaire de la juste répartition des moyens. La DGEFP attribue à chaque région des moyens en fonctions de son caractère plus ou moins défavorisé en matière de demandeurs d'emploi. La situation est particulièrement délicate pour les entreprises adaptées qui emploient 80 % de travailleurs handicapés et bénéficient d'aides au poste. En 2015, par rapport à Champagne-Ardenne et Lorraine, l'Alsace bénéficiait de 2 fois plus d'aides au poste rapporté au nombre de demandeurs d'emploi Travailleur Handicapé (critère principal d'attribution DGEFP). Au jour d'aujourd'hui, tous les besoins 2016 ne seront pas couverts (**NOUVEAUTE** : information reçue hier pendant l'entretien chez le Préfet), malgré l'attribution de 67 aides au postes en plus sur 500 au national pour le « Grand-Est », Il y a lieu de servir en priorité les entreprises adaptées des territoires les moins favorisés en matière de dotation antérieure à 2016.

Si les échelons départementaux demandent des moyens renforcés prévus dans la réforme territoriale, il faut garder un échelon régional décideur pour répartir en fonction des besoins, mais prioritairement sur les territoires les plus défavorisés. Sinon, c'est le risque d'une désertification accrue au profit des territoires les plus attractifs.

Laurent MARCHAL pour le SNE-FSU

La situation en DREAL Acal

Pré-positionnement sera achevé au 1^{er} juillet 2016.

- la fatigue et un certain découragement des agents entre des postes modifiés, pour certains amputés de missions intéressantes pour des raisons de partage dans des conditions qui n'ont

pas toujours respecté le principe d'égalité avec une chasse aux postes pour les agents et des chefs de services allant au marché.

- on constate :

- augmentation des déplacements et prob. de sécurité des agents,
- difficulté du management à distance,
- pertes de compétence avec des agents éloignés du local, la spécialisation des sites y contribuent fortement
- inquiétudes et premières tensions sur les bureaux, regroupements immobiliers ?
- déséquilibre entre les trois sites et fragilité du site de Châlons,
- les réseaux de communication sont saturés : temps d'accès très longs à la messagerie, à internet et fonctionnement difficile des visioconférences en êtes-vous informés et qu'elles sont les dispositions pour améliorer le réseau avec des sites dispersés et la volonté d'une administration 2.0 ?

Le préfet sera soucieux du pré-positionnement et va demander un retour sur l'exercice aux différentes DR. Il faut éviter le plus possible des agents pré-positionnés qui soient « frustrés » (les CAP doivent permettre de remédier à certaines situations). Le préfet sous-estime la mobilité fonctionnelle au sein des services de la DREAL (18 % alors que près de 30 % des postes sont modifiés, transférés ou supprimés). Le préfet souhaite une stabilisation rapide du processus afin que les équipes constituées travaillent à renforcer le collectif et au « vivre ensemble »

Le préfet veut développer les solutions techniques, outils réseau et les faire vivre ensemble : réseaux métiers, connectiques sites distants et nomadisme des agents (métier et interministériel), développement de la visio poste à poste...

En attente

- l'étude d'impact de la fusion et l'identification des RPS. Le CHSCT avait validé une étude d'impact externe qui prend du retard, le marché n'est toujours pas passé ...

Le préfet a pris note et va interroger la direction de la DREAL

Des questions

Où en est-on de :

- la mutualisation de services supports en interministériel,
- du partage des missions DREAL/DDT.

Le préfet évoque les GT mis en place par le CAR. Un GT présidé par le préfet de la Meuse et plusieurs DR : DRJS, DRAAF et DREAL planche sur la question du partage des missions entre DR/DD. Le préfet souhaite pouvoir conforter le niveau DD sans ETP supplémentaire : mise à disposition de moyens, mutualisation...afin d'objectiver les choix et trouver des solutions qui fassent sens.

Marie-Christine BASTIEN : pour EPA

Pour Jeunesse et Sports – Cohésion Sociale

La situation décrite par les collègues des autres services s'applique à Jeunesse et Sports-Cohésion Sociale. Hier matin un collègue de l'antenne de Nancy a affiché « couloir de la mort » car à cet étage tous les collègues voient leur poste supprimé.

Situation des CREPS : depuis le 1^{er} janvier, les bâtiments et une partie des personnels ont été transférés aux régions : Nous demandons un comité de suivi du transfert des personnels et un positionnement fort de l'Etat en Région sur le maintien de 3 établissements distincts.

Réponse : le préfet ne s'est pas vraiment approprié le dossier. Les nouveaux CA se mettent en place et les CT locaux auront pour tâche de suivre les conventions de transfert.

Mise en œuvre de la réforme des services de l'Etat :

nous avons une autre proposition d'organisation qui aurait engendré moins de difficultés et de souffrances : une DR et des UT.

Concernant le prépositionnement des agents : la fourniture de CV et lettres de motivation est mal vécue par les agents dont le poste est supprimé. La motivation dans ce cas est « poste supprimé ». Ils doivent se positionner sur des fiches de postes imprécises : c'est le cas de l'inter départementalité. Quelles seront les modalités de fonctionnement, qui aura autorité sur les agents ? Les DD ou le DR ? Comment limiter les tentations de droit de tirage de DD sur les postes de l'interdépartementalité?

Réponse : Effectivement des travaux sont en cours au plan national pour clarifier les modalités de fonctionnement. Le préfet se réserve la possibilité d'arbitrer en cas de conflit entre les DD et le DR.

Les collègues en charge des réseaux informatiques sont d'une part soumis à la décision du transfert des réseaux dans les SIDSIC et à la création d'une agence nationale prévus à une date encore inconnue, distincte des calendriers du pré positionnement. Ils se trouvent dans l'impossibilité de se positionner sur des postes qui correspondent à leurs compétences. La question de la gestion des réseaux est un point sensible ; la gestion par les préfectures éloigne les agents d'une réelle maintenance de proximité et contrarie les pilotages des ministères.

Réponse : technique du préfet sur les réseaux et leurs usages interministériels. Nous apprenons que s'étudie la possibilité de visio conférence des poste à poste, de rénovation des parcs de matériels destinés à limiter les temps de transport et d'un appel à projet sur lequel se positionnerait la préfecture pour concevoir une application « covoiturage » des agents des services de l'Etat.

Sur les fiches de postes de collègues en charge des réseaux il s'est montré sensible à la question de l'ajustement des calendriers.

Dans cette phase se pose de manière urgente la question du travail en site distant pour des collègues aux compétences rares. Une expérimentation est en cours en Bourgogne-Franche-Comté. Mais nous sommes dans une période où cette expérimentation devrait pouvoir être généralisée dans les autres régions. Il y a eu des recours exceptionnels à cette modalité de travail, mais ces négociations de gré à gré, contrarient le principe d'égalité. Il eût mieux valu établir une règle commune.

Réponse : le préfet s'est montré ouvert sur la question du travail en site distant et pose la réserve du collectif de travail : accord pour le site distant si l'agent n'est pas isolé.

Les questions d'informatique et de réseaux et le travail en site distant sont des centres d'intérêts pour le préfet. Il propose que les réunions des prochaines instances informelles traitent de ces questions.

Nous avons dit que nous trouverions effectivement un intérêt à des instances qui ne soient pas une juxtaposition de CT de DR et qui traitent de questions transversales.

Mais que nous ne pourrions pas lui promettre une participation enthousiaste si nous constatons de nouvelles dégradations dans les services.